

Info-pêche No 63

Bulletin d'information de l'AGSP - paraît trois fois par an - gratuit - 09/2012

Page 1	Editorial - Vidanges du Rhône : la der des der ???
Page 2	Vidange 2012 - Minimisation des impacts qu'ils disaient ...
Page 3	P'tites nymphos - Brèves de la pêche genevoise et d'ailleurs
Pages 4-5	Statistiques - 6 ans de statistiques et bilan 2010
Page 6	Interview - Questions et réponses sur les débits de l'Allondon
Page 7	Philo halieutique - Les contents, les mécontents et les comptables
Pages 8-9	L'Omble chevalier - Poisson de l'année 2012 au Musée du Léman le 23 septembre
Pages 10-11	Nouvelles de la FSP - Les dossiers nationaux d'actualité
Page 12	Adhérez aux sociétés membres de l'AGSP

Editorial

Vidange du Rhône : plus jamais ça !

Lundi 11 juin 2012, troisième jour de la vidange de la retenue du barrage de Verbois sur le Rhône, suite à un pic non prévu de matières en suspension (MES) dans l'eau, des milliers de poissons agonisent sur les rives du Rhône, les branchies engluées par les boues. On y retrouve la totalité des espèces recensées dans le fleuve, additionnées de celles dont on supposait la présence, mais pas la reproduction, telles trois générations d'ombres communs.

Les nombreux pêcheurs venus sur les lieux pour se rendre utiles n'ont eu qu'à se pencher pour ramasser à bras le corps les rares survivants et les déplacer vers une zone refuge, que leur intervention à réussi à rendre fonctionnelle, sauvant ainsi quelques centaines de poissons sur les millions qu'hébergeait quelques heures auparavant le Rhône.

Pourtant, malgré cette hécatombe, les opérations se sont déroulées, aux dires des Services Industriels Genevois, «correctement», ce qui illustre que l'environnement reste parfaitement secondaire face aux immenses impératifs techniques, sécuritaires et économiques.

Comme cette échelle des priorités ne saurait être remise en cause (les expériences du passé en témoignent), les pêcheurs n'ont dès lors guère le choix : ils s'opposeront par tous les moyens à une autre vidange du Rhône.

Christophe EBENER - président de l'AGSP



Une truite et trois «générations» d'Ombres : un instantané de l'immense hécatombe



Un barbeau, pourtant résistant aux MES, n'a pas survécu à cette vidange catastrophique

Une vidange catastrophique !

Après l'éditorial et ses photos désespérantes de poissons morts, quelques brèves ... en attendant le rapport définitif qui sera publié en automne.

Vidange 1: mais que fait l'Etat ?

La sécurisation des rives du quartier de la Jonction est une condition nécessaire à l'arrêt des vidanges. Comme cette tâche incombe à l'Etat, et qu'aucune communication ne nous est parvenue jusqu'à présent, nous comptons bien vous informer à ce sujet dans le prochain numéro de l'Info-pêche, histoire de rappeler aux services concernés qu'ils doivent tenir leurs engagements.

Vidange 2 : les poissons n'en meurent pas ?!!!

Une étude sur 41 poissons marqués pour être suivis par télémétrie montre qu'au moins 25 d'entre eux ont survécu à la vidange. Dont une truite sur les 4 marquées, 10 chevesnes sur 15, et 14 barbeaux sur 22.

Des chiffres à ne surtout pas généraliser, puisque les poissons marqués étaient tous de grand taille et d'espèces résistantes, donc les plus aptes à survivre. Résultat : un taux de survie maximal pour une étude minimale ... un beau coup marketing pour les SIG !

Vidange 3: l'Etat aussi a ses conseillers en communication

Si l'inspecteur de la faune a parfaitement su rendre compte de l'ampleur des dégâts lors de ses interventions dans les médias, il est cependant à relever que le mot « catastrophe » n'a été utilisé qu'une seule et unique fois. Ce terme, pourtant prononcé par tous les pêcheurs lors des discussions, a visiblement été interdit par une instance hiérarchique. Un haut fonctionnaire tenant de la méthode Coué, ça vous étonne ?

Vous avez dit minimisation des impacts ?

Plusieurs lônes avaient été créées sur les rives du Rhône afin d'offrir aux poissons des zones refuge pendant la vidange de la retenue de Verbois. Celle de l'embouchure de l'Allondon, totalement inefficace avant le période critique du lundi 11 juin, n'a pu être rendue fonctionnelle que grâce à l'intervention des pêcheurs. De plus, en raison de débits plus bas que prévu, la plupart des autres refuges ont également été asséchés quelque temps. Deux exemples parmi d'autres, qui illustrent qu'au delà du discours bienveillant des SIG, ces derniers n'arrivent pas à atteindre les objectifs fixés à niveau piscicole.



Les lônes du Bois-de-Bay, habituellement raccordés au fleuve, se vident, avec de graves conséquences pour la faune



P'TITES NYMPHOS

• Prix de l'artisanat genevois à Charles ROULIN



C'est le 30 mai 2012 que notre ami et membre a reçu le prix de l'artisanat genevois pour son oeuvre magnifique de coutelier d'art. « *Le livre de votre vie pourrait d'ailleurs s'intituler : La mouche et le couteau* », s'est exprimé Jean-François UNGER, président du Conseil d'Etat dans son discours.

Car Charles a deux passions : la pêche à la mouche et la fabrication traditionnelle des couteaux.

Adolescent, il souhaitait devenir chirurgien ou chanteur lyrique. Deux professions terriblement exigeantes. La vie en a décidé autrement, mais il possède les deux qualités nécessaires à son art – l'exigence et le souci de la perfection. Rien ne l'arrête, ni les demandes les plus originales, voire étonnantes – comme ce couteau au manche en ivoire de mammoth –, ni les plus compliquées.



Il est en outre le seul à savoir réaliser des couteaux tridimensionnels avec des scènes à couper le souffle réalisées dans les lames ou manches ajourés de ses plus belles pièces.



**Encore toutes nos félicitations
à notre ami Charles ROULIN !!**

• Printemps pluvieux ... pêcheur heureux

En cette année de vidange, nous souhaitons dans le numéro précédent de l'Info-pêche que le printemps soit bien arrosé afin que les Ombres se maintiennent dans l'Allondon. Nos voeux ont été exaucés puisque, malgré les débits d'étiage estivaux, *Thymallus thymallus* est encore présent sur ce cours d'eau qui, soit dit en passant, a vu son règlement récemment modifié, y interdisant dorénavant toute capture de ce poisson. Ce n'est malheureusement plus le cas pour la population d'Ombres qui colonisait le Rhône aux abords et en aval de l'embouchure de l'Allondon. La vidange de juin 2012 a eu raison d'elle...

• Camping sauvage ...

Des pêcheurs nous ont signalé cet été des étendues de mousse blanche sur l'Allondon. Vérification faite, c'est la STEP du camping des Granges qui en est l'origine ! Placée sous la gestion de la DGNP, cette STEP désuète et inefficace ne semble pour l'instant pas prête d'être rénovée. Ben voyons, pourquoi s'en inquiéter, puisque les harles supportent bien cette pollution ?

• Les résumés de la Commission de la Pêche en libre accès sur le site de l'AGSP

Tout est dans le titre : les résumés de la CP sont maintenant accessibles à tous !

• A table !!!!

Souvenez-vous, la taille légale de capture des truites a été abaissée à 25 cm dans le Rhône et l'Arve afin de rentabiliser au maximum le déversement des poissons de mesure. Las, il semble que ce soit surtout les harles et les cormorans qui en profitent. Il faudra peut-être à l'avenir déverser des poissons de 40 cm pour éviter la prédation; mais comme le prix de ces poissons est plus élevé, il y a fort à parier qu'il en sera moins déversé ... A moins que les ornithologues ne payent la différence ?

• Nouvelle loi sur la protection des Eaux : ça devrait enfin bouger à Genève

La nouvelle loi sur la protection des eaux impose aux cantons de publier des rapports préliminaires sur la libre circulation des poissons et le marnage. Une occasion en or pour les pêcheurs d'obtenir des avancées sur le barrage du Seujet, qui ne permet toujours pas une migration satisfaisante des truites lacustres et des ombres.

• Agenda 2013

Conférence des présidents FSP : sa 27 oct. 2012 (Zoug)

Ouverture lac : dimanche 13 janvier 2013

AG de l'AGSP : mercredi 27 février 2013

Ouverture rivières : samedi 2 mars 2013

Ouverture rivières limitrophes : samedi 9 mars 2013

Ouverture de l'Ombre : samedi 18 mai 2013

AD FSP : samedi 15 juin 2013 - Zuchwil (SO)

Champ. des Jeunes Pêcheurs : 15-16 juin 2013 (Zuchwil)

Journée Suisse de la Pêche : samedi 31 août 2013

BOUTIQUE DU PECHEUR

4, quai du Rhône

CH - 1205 Genève

Tel : +4122 329 16 29 Fax : +4122 321 66 32

Email : info@boutiquedupecheur.ch

Internet : www.boutiquedupecheur.ch

Fishing Shop

... que feriez-vous
sans moi ..?



STATISTIQUES DES RIVIERES GENEVOISES : évolution sur 6 années (de 2005 à 2010)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Total des permis dont pêcheurs actifs	1064 dont 701 (66%)	1062 dont 694 (65%)	1108 dont 730 (66%)	1101 dont 664 (60%)	969 dont 724 (75%)	979 dont 678 (69%)
Chaque pêcheur "actif" a capturé en moyenne :	3.7 truites 0.07 ombres 0.14 brochets 4.59 perches.	3.2 truites 0.06 ombres 0.102 brochets 4.49 perches.	3.1 truites 0.08 ombres 0.18 brochets 8.25 perches.	3.8 truites (F+AEC) 0.07 ombres 0.16 brochets 8.43 perches.	2.5 truites (F+AEC)* 0.06 ombres 0.11 brochets 10.62 perches	3.4 truites (F+AEC)* 0.09 ombres 0.12 brochets 4.1 perches
Nombre total de captures pour tout le canton	2'605 truites 47 ombres 97 brochets 3'222 perches	2'194 truites 43 ombres 71 brochets 3'117 perches	2'279 truites 56 ombres 134 brochets 6'043 perches	2'522 truites (F+AEC) 49 ombres 105 brochets 5'997 perches	1'804 truites (F+AEC)* 43 ombres 80 brochets 7'690 perches	2'329 truites (F+AEC)* 62 ombres 82 brochets 2'777 perches
Fréquent. totales et moyenne par pêcheur actif	16'076 moyenne = 23	15'310 moyenne = 22	16'723 moyenne = 23	15'839 moyenne = 24	14'380 moyenne = 20	13'141 moyenne = 19
Pêcheurs ayant pêché au moins une fois le Rhône	63 %	66,5 %	67 %	65 %	64 %	53,5 %
Pêcheurs ayant pêché au moins une fois l'Arve	29 %	26 %	26 %	30 %	28 %	28 %
Pêcheurs ayant pêché au moins une fois l'Allondon	29 %	35 %	34,5 %	42 %	35 %	38 %
Pêcheurs ayant pêché au moins une fois la Versoix	32 %	34 %	32 %	32,5 %	33 %	28 %
Espèces: nombre total de captures par cours d'eau et pourcentage relatif au nombre total de captures du canton.	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Le Rhône	Perche: 3'222 (100%) Truite: 1'156 (44.4%) Brochet: 91 (93.8%) Ombre: 17 (36.2%)	Perche: 3'077 (98.7%) Truite: 648 (29.5%) Brochet: 67 (94.4%) Ombre: 2 (4.7%)	Perche: 6'018 (99.6%) Truite: 676 (29.7%) Brochet: 132 (98.5%) Ombre: 5 (8.9%)	Perche: 5'997 (100%) Truite: 661 (26.2%) Brochet: 102 (97.1%) Ombre: 3 (6.1%)	Perche: 7'685 (99.9%) Truite: 455 (25.2%)* Brochet: 75 (93.8%) Ombre: 6 (13.9%)	Perche: 2'747 (98.9%) Truite: 694 (31.7%)* Brochet: 79 (96.3%)* Ombre: 0
L'Arve	Truite: 653 (25.1%) Ombre: 7 (14.9%)	Truite: 621 (28.3%) Ombre: 6 (14%)	Truite: 549 (23.9%) Ombre: 3 (5.3%)	Truite: 465 (18.4%) Ombre: 2 (4.1%)	Truite : 394 (21.8%)* Ombre: 0	Truite : 557 (23.9%)* Ombre: 6 (9.7%)
L'Allondon	Truite: 203 (7.8%) Ombre: 3 (6.4%)	Truite: 325 (14.8%) Ombre: 5 (11.6%)	Truite: 453 (19.9%) Ombre: 18 (32.1%)	Truite: 601 (23.8%) Ombre: 21 (42.8%)	Truite: 188 (10.4%)* Ombre: 10 (23.2%)	Truite: 255 (10.9%)* Ombre: 39 (62.9%)
La Versoix	Truite: 269 (10.3%) Ombre: 20 (42.6%)	Truite: 230 (10.5%) Ombre: 29 (67.4%)	Truite: 218 (9.5%) Ombre: 29 (51.7%)	Truite: 140 (5.6%) Ombre: 22 (44.9%)	Truite: 167 (9.3%)* Ombre: 27 (62.8%)*	Truite: 169 (7.7%)* Ombre: 17 (27.4%)*
Autres petits cours d'eau	Aire: 123 truites Laire: 14 truites Seymaz: 20 truites Drize: 75 truites Hermance: 5 truites	Aire: 137 truites Laire: 24 truites Seymaz: 65 truites Drize: 123 truites Hermance: 6 truites / 1 ombre	Aire: 102 truites Laire: 42 truites Seymaz: 81 truites Drize: 117 truites Hermance: 8 truites / 1 ombre	Aire: 160 truites Laire: 65 truites / 1 ombre Seymaz: 39 truites Drize: 121 truites Hermance: 7 truites	Aire: 99 truites Laire: 81 truites Seymaz: 84 truites Drize: 91 truites Hermance: 9 truites Foron: 35 truites	Aire: 156 truites Laire: 89 truites Seymaz: 141 truites Drize: 99 truites Hermance: 2 truites Foron: 56 truites

* A noter que les chiffres ci-dessus diffèrent quelque peu des chiffres officiels car nous avons additionné les truites fario avec les truites arc-en-ciel (F+AEC).

Commentaires aux statistiques de captures 2010

- Le nombre de preneurs de permis «rivières» en 2010 augmente faiblement de 10 unités: on peut dire que la baisse constatée suite à l'introduction dès janvier 2009 de la formation obligatoire des nouveaux pêcheurs a été stoppée. En 2010, la proportion des pêcheurs actifs a diminué pour s'établir à 69% des preneurs de permis (75% en 2009).
 - Le total de **truites arc-en-ciel** capturées en 2010 est de 138 dont 83 à l'Etang de Richelien. L'Allondon avec 10 poissons (5 en 2009) et l'Arve avec 6 «arcs», restent à un bas niveau de captures de ces poissons d'élevage. Le Foron confirme son attractivité printanière avec 56 truites dont 39 arc-en-ciel (35 arc-en-ciel en 2009), et tient bien sa nouvelle place parmi les petites rivières genevoises.
 - Malgré une baisse très marquée, **le Rhône** reste le cours d'eau le plus fréquenté par les pêcheurs actifs genevois: 363 pêcheurs (460 en 2009) pour 6'054 fréquentations (7'152 en 2009), ce qui fait en moyenne 16,7 fréquentations par pêcheur (15,5 en 2009). Le nombre de captures y est en très nette hausse au niveau des truites: 694 (456 en 2009). Malgré une énorme baisse du nombre de perches capturées, ce cours d'eau fournit la quasi totalité des captures de ce poisson: 2'747 (7'685 en 2009). Pour les brochets, la stabilité est de rigueur avec 79 poissons capturés (75 en 2009). La plus grosse truite y mesurait 82 cm, alors que le plus grand brochet 135 cm !! (record de ces 10 dernières années !) C'est encore dans le Rhône que se capturent les trois quarts des barbeaux genevois: 15 sur un total de 20 en 2010.
 - En 2010 **L'Arve** est en très nette reprise pour le nombre de truites capturées: 557 poissons (394 en 2009) ceci étant dû principalement aux immersions de poissons de mesure. Cette rivière constitue toujours une valeur sûre puisqu'elle produit le 23,9% du total des captures de truites à Genève (21,8 % en 2009). 192 pêcheurs (206 en 2009) ont pêché au moins une fois dans l'Arve pour un total de 2'169 fréquentations (2'265 en 2009) ce qui fait 11,3 fréquentations en moyenne pour ces pêcheurs toujours aussi «fidèles» à cette rivière. La plus grande truite capturée en 2010 dans ce cours d'eau mesurait 62 cm, comme en 2009.
 - Pour **L'Allondon** le niveau des fréquentations et des captures augmente par rapport à 2009. En effet, cette rivière conserve sa 2^e place avec 38% des pêcheurs qui l'ont fréquentée au moins une fois en 2010 (35% en 2009). 256 pêcheurs (le même nombre qu'en 2009 !) y ont effectué 1'693 fréquentations (1'447 en 2009) ce qui fait une moyenne 6,6 fréquentations par pêcheur, en augmentation par rapport à 2009 où l'on était tombé à 5,8 . La plus grande truite capturée mesurait 72 cm (65cm en 2009). En 2010, il s'y est capturé 255 truites (188 en 2009 mais encore 601 en 2008 !); la **diminution impressionnante** constatée entre 2008 et 2009 n'est de loin pas «récupérée».
 - Pour sa part, **La Versoix** diminue assez nettement au niveau de ses fréquentations : 190 pêcheurs (242 en 2009) pour 1'441 fréquentations (1'796 en 2009) ce qui donne 7,6 fréquentations en moyenne par pêcheur (7,4 en 2009) pour un nombre quasi identique de captures à 169 truites (170 en 2009) ce qui constitue 7,7% des captures totales de truites du canton (10% en 2009). On peut toujours y observer d'énormes **truites lacustres** frayer lors de la saison hivernale et quelques belles (mais très rares) captures s'y réalisent dès l'ouverture de mars. La plus grosse truite de la Versoix mesurait 78 cm (83 cm en 2009). 17 Ombres ont été capturés dans la Versoix en 2010 (27 en 2009).
 - Au sujet des **Ombres** : la donne change un peu pour ce poisson hyper protégé : depuis plusieurs années, leur nombre de captures s'était stabilisé entre 40 et 50 poissons par année, dont plus de 60% dans la Versoix. En 2010, c'est l'Allondon, avec 39 ombres capturés (sur un total de 62), qui fournit presque les deux tiers des Ombres conservés par les pêcheurs genevois. Le regain de cette espèce dans l'Allondon est sans aucun doute dû à l'absence de vidanges de la retenue de Verbois depuis 10 ans, qui a permis de préserver la petite population qui migre dans l'Allondon en provenance du secteur proche de l'embouchure de cette rivière dans le Rhône. Le plus gros Ombre conservé : 52 cm (48 cm en 2009).
 - Pour les **autres petits cours d'eau**: les résultats d'une année à l'autre sont satisfaisants voire encourageants.
- L'Aire** retrouve un bon niveau pour les captures de truites et remplit donc avec une certaine constance depuis 2005 son rôle de cours d'eau à gestion «de loisirs» avec 156 poissons capturés (99 en 2009 - 160 en 2008), provenant exclusivement de déversements de truites de mesure.
- La Seymaz** poursuit une très belle «ascension» avec 141 truites (84 en 2009 - 39 en 2008).
- La Drize** est en légère augmentation: 99 truites (91 en 2009 - 121 en 2008).
- La Laire** poursuit sa lente mais constante augmentation avec 89 truites en 2010 (81 en 2009 - 65 en 2008).
- Le Foron**, nouvellement ouvert à la pêche en 2009 où 35 truites arc-en-ciel et 5 truites fario avaient été capturées, cette petite rivière frontalière voit une légère augmentation des captures en 2010 avec 39 arc-en-ciel et 17 fario.
- L'Hermance** ferme encore et toujours le classement avec seulement 2 (!!) truites capturées en 2010 (9 en 2009), 14 pêcheurs ont effectué au moins une sortie sur ce cours d'eau aux débits estivaux si faibles que la survie des truites y est fortement compromise.



Interview de Franck PIDOUX

En attendant qu'une étude sur les débits d'étiage et les pompages sur la Drize, l'Aire et la Laire soit présentée à la Commission de la Pêche, voici sous la forme d'un interview, ce qu'il en est pour le bassin versant de l'Allondon. Franck Pidoux est ingénieur EPFL, chef de projet au service de renaturation des cours d'eau du canton de Genève, et représentant de ce service dans le contrat de rivières transfrontalier du Pays de Gex. Le volet principal de ce contrat (2004-2010) traitait de la qualité des eaux, avec l'objectif de retirer les STEP du bassin versant de l'Allondon et de traiter les eaux usées d'une partie du Pays de Gex dans une STEP suisse déversant les eaux traitées dans le Rhône. Depuis, la STEP du Bois-de-Bay a été construite et est parfaitement fonctionnelle. Ce volet du contrat de rivière a donc été une belle réussite puisque la qualité des eaux s'est fortement améliorée. Actuellement, c'est donc des débits d'étiage de plus en plus faibles qui inquiètent les pêcheurs.

Info-pêche : Les relevés des débits montrent que l'Allondon a perdu plus d'un tiers de son débit en période d'étiage. Quelles en sont les raisons ?

Franck Pidoux : Le premier élément à signaler est que les études de la pluviométrie mettent clairement en évidence une baisse des précipitations et donc des débits des rivières, comme d'ailleurs le niveau des nappes qui est de manière générale plus bas qu'il y a 10 ans. Pour ce qui est de la baisse des débits dans l'Allondon, on peut rappeler, au delà des gros déficits de recharge pluviométrique, que selon le contrat de rivières, la suppression des STEP du Journans et de l'Allondon retire respectivement 26% et 44% des débits d'étiage des cours d'eau du Lion et de l'Allondon. Mais la qualité de l'eau est bien meilleure !

Info-pêche : Qu'est-ce qui est entrepris sur le bassin versant pour remédier à cette baisse des débits d'étiage ?

Franck Pidoux : Depuis 2007, la Communauté de Communes du Pays de Gex (CCPG) investit environ 100'000 € par an en études sur sa ressource en eau souterraine afin de préciser sa vulnérabilité, son potentiel, mais également ses relations avec les rivières. En effet, l'alimentation en eau potable du Pays de Gex est effectuée pour plus de 90% à partir de nappes phréatiques qui n'ont pas de relation directe avec l'eau superficielle. Les sources qui alimentent les rivières et qui sont raccordées au réseau d'eau potable sont au nombre de 5 sur le bassin versant coté Genève dont 2 sur Divonne, soit seulement 3 sources en amont de l'Oudar et du Journans. En coordination avec l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, la CCPG mène une étude importante sur l'ensemble de sa ressource en eau permettant justement de gérer d'éventuels conflits d'intérêt entre soutien des débits d'étiage et prélèvements d'eau. Les études réalisées en 2007-2009 y seront intégrées et vont fixer réglementairement des quantités maximum prélevées sur des ressources qui auraient un lien avec des rivières, comme celle de Chenaz par exemple, où à long terme nous devons limiter nos prélèvements pour ne pas influencer le débit du Journans. Aujourd'hui les prélèvements en eau potable du Pays de Gex n'ont pas d'impact important sur le débit des rivières. Au regard du volume soustrait en eau potable par an sur le Pays de Gex et l'eau qui tombe sur le bassin versant, les prélèvements supplémentaires en eau représentent entre 6 et 12% du volume annuel.

Info-pêche : Les pêcheurs attendent depuis des années que les autorités françaises tiennent leur promesse de rendre à l'Allondon 50 litres par seconde issus des fontaines. Qu'en est-il ?

Franck Pidoux : Aucune promesse n'a été faite par la CCPG, et pour ma part, (après renseignement pris auprès de mon directeur, Alexandre Wisard), je n'en ai jamais entendu parler. La CCPG a fait réaliser une étude en 2009 sur l'inventaire de tous les flux et sources qui pouvaient venir soutenir les débits d'étiage. Cette étude a montré que la plupart des eaux de pluie allait déjà rejoindre les rivières (fontaines, sources, etc.). Pour les quelques anomalies, la CCPG a fait le nécessaire (source de Beule sur le Journans, source d'Entredigues à Divonne). Un des gros enjeux reste la mise en séparatif des réseaux où nous pouvons encore gagner des eaux pour les rivières. A titre d'exemple, la CCPG a fait un programme de travaux sur Crozet en 2011, qui a permis d'ajouter 12 l/s d'eau à l'Allondon. La CCPG est également en train d'inspecter tous ses réseaux qui traversent les rivières, et qui de fait sont plus sensibles aux drainages. Des petits travaux peuvent avoir un impact immédiat et très positif s'ils sont ciblés. La CCPG dépense 3'500'000 € par an pour renouveler ou mettre en séparatif ses réseaux dans l'objectif de supprimer les eaux claires parasites et les rendre aux rivières.

Info-pêche : Qu'en est-il des golfs, dont on dit qu'ils prélèvent des quantités d'eau importantes pour arroser les pelouses en pleine période d'étiage ?

Franck Pidoux : L'ensemble des golfs prélève en moyenne sur le Pays de Gex 500'000 m³/an, ce qui est important mais faible au regard du débit des rivières. Néanmoins le cas d'une amende ne s'est jamais produit en situation d'arrêté préfectoral sécheresse; bien que les pompages se poursuivent, les services français de l'ONEMA n'ont pas les moyens de contrôler suffisamment en période d'étiage ni d'amender. De plus, les amendes ne sont pas assez dissuasives.

Info-pêche : Dans quelle mesure l'urbanisation importante du Pays de Gex pose-t-elle problème pour la gestion des eaux ?

Franck Pidoux : L'urbanisation et l'augmentation des surfaces imperméabilisées entraîne une diminution de l'alimentation des nappes d'accompagnement des rivières (nappes superficielles) qui ne sont pas rechargées et donc ne soutiennent pas les débits d'étiage en période de basses eaux, puisque l'eau s'est écoulée rapidement et à rejoint la rivière. D'où des débits d'étiage qui risquent encore de baisser et des phénomènes d'inondation qui menacent de s'accroître. Pour trouver des solutions, La CCPG prévoit l'embauche d'un ingénieur pluvial pour mieux gérer l'eau de pluie sur les constructions neuves en favorisant quand c'est possible la rétention à la parcelle.

Remerciements : toutes les données ont été transmises par M. Guillaume Marsac (Responsable technique du service Eau et Assainissement) et M. Jérémie Debarb (technicien en charge du contrat de rivières). Ces personnes, très compétentes, mettent tout en œuvre pour une bonne gestion de la ressource en eau et des rivières dans le Pays de Gex.

Réflexions sur la réglementation

L'arrêté

Les sociétés de pêche genevoises ont été consultées afin de trouver un consensus permettant d'offrir un maximum de chances de réhabilitation aux ombres et aux truites de leurs cours d'eau. Pour atteindre cet objectif et dans l'espoir de revoir de nombreux poissons de qualité, les pêcheurs ont consenti à d'indéniables sacrifices : réduction drastique du nombre de captures avec 1 truite par jour et dix par an pour l'Allondon et la Versoix ainsi que la restriction du choix des pratiques de pêche et des fenêtres de capture dans l'Allondon.

Les autres cours d'eau du canton conservent leur réglementation tout en voyant des apports réguliers en truites fario. Le nombre de captures journalier et mensuel n'y change pas.

Un nouveau permis donne accès à trois étangs qui sont régulièrement rempoissonnés en truites arc-en-ciel. Ces sites sont idéaux pour les enfants, les personnes à mobilité réduite et à tous ceux désirant s'initier à l'art de Gurshi, déesse de la pêche.

La rencontre

Parcourant régulièrement ma rivière j'ai eu, depuis l'ouverture de la pêche, de nombreuses occasions de rencontrer des pêcheurs et de discuter de ces arrêtés. Parmi les pêcheurs, il y a les mécontents trouvant que cela va trop loin. À l'opposé, ceux qui trouvent que ces décisions ne sont pas suffisamment restrictives et il y a les personnes qui sont ravies - eh oui ça existe aussi à Genève, pays de râleurs. Je n'ai pas réussi à mettre en évidence une majorité.

Un entretien fort intéressant avec un mécontent qui, à la différence de biens d'autres, a été en mesure d'exprimer des raisons sensées et de proposer des pistes: « dans les conditions actuelles on ne devrait pas prélever plus de cent truites dans l'Allondon, idem pour la Versoix. Ainsi on ne prélèverait pas plus que ce que la rivière est en mesure de conduire à l'âge mature. Il est évident qu'une surveillance particulière doit être organisée pour ces deux cours d'eau, harles, cormorans et hérons doivent être régulés ». J'opine du chef. Ce digne fils de Nethuns me fit savoir qu'il n'appréciait pas qu'une part de sa redevance soit utilisée pour déverser des arc-en-ciel pour les preneurs d'un autre permis, celui des étangs en l'occurrence.

Débordant d'admiration, je quitte cet expert. Mais comment ces évidences ne me s'ont-elles pas apparues ?

Petit problème

Je quitte cet «aristarque» encore tout abasourdi et remonte la butte. Ma jeune chienne est heureuse que l'on se soit remis en mouvement et arrivé dans le pré, elle éclate de bonheur, court et saute en tous sens. Tout en marchant lentement, je la regarde avec plaisir, conscient de l'évidence que le bonheur est une réalité qu'il faut savoir saisir et nul besoin de le chercher au travers de biens matériels ou non.

Lina décide de se coucher un moment, j'en profite pour m'asseoir sur un gros caillou et laisse la discussion de tout à l'heure refaire surface et d'en examiner chacun des points.

La limitation des captures impose une limitation des permis délivrés si l'on ne veut pas être en contradiction avec l'ordonnance fédérale sur la pêche. Eh oui, car vendre plus de permis qu'il est possible de prendre de poissons tombe sous le coup du « No kill » non autorisé. Le pêcheur peut laisser repartir sa prise sous certaines conditions, mais n'a pas le droit d'aller à la pêche avec l'intention de tout relâcher. Alors, si l'on admet une prise unique par pêcheur, le département ne délivrerait que 100 permis pour les cours d'eau concernés. À qui ? Pour être équitable, il faut un tirage au sort et d'année en année exclure ceux qui l'ont déjà eu. Ainsi on pourrait espérer pouvoir pêcher ces rivières tous les 5 ans dans le meilleur des cas. N'oublions pas: dès qu'un poisson qui est "capturable" est pris et s'il présente une blessure ou a de la difficulté à repartir, il doit être assommé, puis mis à mort ce qui peut notablement abréger la saison de pêche.



La surveillance particulière à mettre en place impose un minimum de 2 gardes attirés au cours d'eau en question. La prise en charge des frais inhérents à ce genre de rivière, si j'ai bien compris, est à prendre sur les acquéreurs du permis. J'en déduis que le prix de l'autorisation se monterait à près de 3'000.- Fr. (pour une heure de pêche, peut-être). Oui, dans ce cas un tirage au sort ne sera pas nécessaire, le porte-monnaie s'en chargera. Est-ce bien démocratique ?

Croisant le regard de ma jeune chienne, je crois qu'elle devine le fond de mes pensées.

... Les paroles sont comme l'eau des rivières : on peut les boire, mais il est préférable de filtrer avant.

Jean-Pierre Moll

L'Ombre-chevalier : poisson de l'année 2012

L'Ombre chevalier est l'un des poissons de Suisse les plus attrayants et à la robe magnifiquement colorée. Il est également un mets très apprécié. Dans certaines régions il porte une dénomination locale et il figure même dans des armoiries. Dans le canton de Zoug par exemple, où l'Ombre chevalier est appelé "Rötel", il fait partie intégrante de la culture et de l'identité zougoise. En désignant l'Ombre chevalier comme "Poisson de l'année 2012", la Fédération Suisse de Pêche a choisi une espèce recherchée et populaire.

Exploitation halieutique

L'Ombre chevalier était déjà capturé au filet au début de l'âge de pierre. En raison de sa préférence pour les eaux plutôt profondes, l'Ombre chevalier a été longtemps épargné par la pêche à la ligne. Cela s'est modifié avec le perfectionnement de la pêche à la traîne ainsi que la pêche à la gambe depuis une embarcation. Dans les lacs profonds des Préalpes, l'Ombre chevalier est maintenant capturé par de nombreux spécialistes. Dans les lacs de montagne, l'Ombre chevalier se laisse également leurrer depuis la berge lorsqu'on le pêche à la mouche, à la cuillère ou avec divers montages munis d'appâts naturels.

Un excellent mets

La pêche de l'Ombre chevalier à des fins gastronomiques est issue d'une longue tradition. Il représente à juste titre l'un des meilleurs mets de poisson que la Suisse puisse offrir. Ainsi, l'Ombre chevalier du lac de Zoug, appelé localement "Rötel", jouit d'une grande réputation en tant qu'aliment raffiné, bien en dehors des frontières régionales. Par conséquent, il est autant populaire chez les pêcheurs à la ligne qu'auprès des professionnels.

Caractéristiques morphologiques

- Corps en forme de torpille.
- Couleur de base bleu-vert, mais aussi brun à gris argenté, avec des points clairs.
- Flancs blanchâtres à orange lumineux.
- Ventre blanchâtre à orange lumineux; bords des nageoires paires et de la nageoire anale blanc immaculé.
- La taille moyenne est fortement dépendante du milieu, le plus souvent entre 20 et 40 cm, on peut rencontrer des spécimens mesurant jusqu'à 75 cm.

Un poisson mystérieux

Beaucoup de mystères planent encore sur l'Ombre chevalier (*Salvelinus umbla*) auparavant aussi appelé *Salvelinus alpinus* et sa classification est partiellement contestée par la science. La raison : à l'intérieur d'un même milieu aquatique et entre différents plans d'eau, apparaissent souvent des populations aux mœurs très différentes et d'apparences bien distinctes. Certaines sont considérées comme l'espèce primitive d'Ombre chevalier alors que d'autres sont définies comme sous espèces. Ce qui précède est d'une grande importance pour la protection des Ombles chevaliers car beaucoup de ces populations originelles et uniques ont dorénavant déjà disparu.



Parenté

Les nombreux représentants du genre *Salvelinus* se rencontrent dans les eaux froides et propres de tout l'hémisphère nord. Parmi leurs proches parents les plus connus l'on compte le Namaycush (*Salvelinus namaycush*) et le saumon de fontaine (*Salvelinus fontinalis*), deux espèces originaires d'Amérique du nord qui ont été introduites en de nombreux endroits en Suisse.

Moeurs

L'Ombre chevalier nécessite des lacs froids, pauvres en nourriture et riches en oxygène, avec des fonds constitués de graviers ou de cailloux. Ces exigences sont remplies par les lacs de montagne ou les grands lacs préalpins aux berges abruptes, dans lesquels on rencontre souvent l'Ombre chevalier à de grandes profondeurs. Selon les eaux et la population, l'Ombre chevalier adopte un mode de vie bien différent. Chez plusieurs populations, les poissons parvenus à l'âge adulte se nourrissent exclusivement de zooplancton et d'invertébrés benthiques, tandis que les poissons de plus grande taille peuvent adopter des mœurs carnassières, les petits poissons devenant leurs proies principales. Dans les profonds lacs préalpins il est possible de rencontrer des spécimens de plus de 60 cm, alors que les Ombles chevaliers des lacs de montagne atteignent rarement plus de 20 cm. Afin de frayer, entre octobre et janvier, les Ombles chevaliers recherchent des emplacements pourvus de graviers ou d'éboulis propres, soit dans les zones profondes ou alors à l'avant des deltas des rivières et ruisseaux. Chez certaines populations d'Ombles chevaliers l'on a pu observer des migrations dans des affluents à des fins de reproduction.

Un vestige des périodes glaciaires

L'Omble chevalier des lacs suisses est un descendant des Ombles chevaliers migrateurs qui fréquentent encore aujourd'hui les eaux côtières et les affluents de l'océan Glacial arctique. Avec la fonte des glaciers et le réchauffement climatique depuis la dernière glaciation, beaucoup de cours d'eau sont devenus inhospitaliers pour cet amateur d'eaux froides qu'est l'Omble chevalier. Ce dernier a trouvé un refuge idéal dans les lacs profonds, froids et riches en oxygène des Alpes, dans lesquels il a pu se perpétuer jusqu'à aujourd'hui. A cause de l'absence de communication entre les différents plans d'eau, de multiples populations distinctes se sont développées.

Menace

L'Omble chevalier figure sur la liste rouge des poissons menacés en Suisse. L'apport excessif d'engrais (eutrophisation) constitue pour l'Omble chevalier une menace importante qui a pu être atténuée grâce à la construction de stations d'épuration. La diminution du taux d'éléments nutritifs (retour au stade oligotrophe) a contribué en partie à une légère augmentation des taux de capture par les pêcheurs professionnels et à la ligne. Toutefois, l'augmentation de la pollution par les résidus chimiques et hormonaux n'a pas encore été résolue. L'influence négative de ces substances sur les poissons (et à long terme sur les êtres humains) reste à définir clairement. La deuxième grande menace sur les populations d'Ombles chevaliers indigènes (autochtones) spécifiques de nos lacs est le repeuplement incontrôlé au moyen de poissons non lacustres et l'hybridation de différentes souches d'Ombles chevaliers qui s'en suit. Le processus d'évolution de plusieurs millénaires ayant abouti à l'adaptation de l'Omble chevalier aux conditions spécifiques de nos eaux peut ainsi être gravement perturbé voire anéanti. Toutefois, dans certaines eaux, la population d'Ombles chevaliers peut être maintenue uniquement par des mesures de repeuplement adéquates, notamment en cas d'absence de zones de frai. Le repeuplement au moyen d'espèces de poissons non indigènes comme le Namaycush nord américain ou le saumon de fontaine, peut également influencer négativement les populations d'Ombles chevaliers.

Le dimanche 23 septembre 2012 à Nyon, le Musée du Léman met à l'honneur l'Omble chevalier : poisson de l'année 2012

Invitation aux pêcheuses et pêcheurs amateurs et professionnels ainsi qu'à tous les amoureux du lac Léman

Cet événement associe la FSP, le Musée du Léman mais aussi les pêcheurs professionnels et amateurs du lac ainsi que toutes les personnes intéressées par ce magnifique poisson qu'est l'Omble Chevalier. Cette journée permettra aussi de clôturer de belle manière la "semaine du goût".



Alors ... venez déguster les poissons du lac, découvrir tous les secrets de l'Omble chevalier et vous informer sur cette espèce emblématique du Léman, mais aussi sur d'autres poissons, en visitant la remorque d'exposition de la FSP. Vous pourrez également visiter l'aquarium du musée et ses coulisses, participer à des animations ludiques pour les enfants, visionner un court-métrage sur la pêche professionnelle de l'Omble chevalier dans le haut Léman et enfin, assister à la pesée des poissons et à la remise des prix du concours de pêche organisé par le Musée du Léman et la Société des Petits Pêcheurs de Nyon & environs.

VENEZ NOMBREUX !!!

Programme

14h00 Ouverture de la manifestation

- Remorque d'information FSP dans la cour du Musée du Léman
- Projection (en boucle) d'un court métrage sur la pêche professionnelle de l'Omble chevalier
- Visite du Musée, de l'aquarium et de ses coulisses (accès libre), animations et jeux pour les enfants

15h00 Dégustation de poissons du lac

15h30 Pesée des poissons du concours des Petits Pêcheurs de Nyon - remise des prix

17h00 Fin de la manifestation

Informations complémentaires :

Maxime Prevedello - Communication Romandie FSP - Email: prevedello@bluewin.ch

Musée du Léman : Quai Louis Bonnard 8 - 1260 Nyon - Email: info@museeduleman.ch

Lien FSP : <http://www.sfv-fsp.ch/en/poisson-de-lannee.html>

Lien Musée du Léman : <http://www.museeduleman.ch/fr/news-events/events/dimanche-du-gout-2291-30416>



NOUVELLES DE LA FEDERATION SUISSE DE PECHE

Journal Suisse de la Pêche / Juillet-Août 2012 (extraits)

Les eaux et leur protection en difficulté : la fédération de pêche tire la sonnette d'alarme

L'assemblée des délégués a adopté à Bergün une résolution critiquant à mots sévères le lobby paysan qui veut vider de leur substance des décisions démocratiques. L'AD s'est montrée d'humeur batailleuse à Bergün, « sinon nous collecterons une nouvelle fois des signatures ». Roland Seiler, président central de la Fédération Suisse de Pêche, a évoqué une « semaine noire pour la démocratie » à Bergün. Il a critiqué la faible majorité du Conseil national qui a transmis une motion de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE) pendant la troisième semaine de la session d'été. Les paysans veulent avec celle-ci modifier la législation sur la protection des eaux. « Le lobby paysan menace les eaux et sape la démocratie. » Selon Seiler, il n'était jamais arrivé qu'une nouvelle législation soit annulée si peu de temps après son entrée en vigueur.

Contraire à la bonne foi

Pourquoi ce conflit ? Au travers de l'initiative populaire « Eaux vivantes », la Fédération Suisse de Pêche a demandé la renaturation des cours d'eau. L'initiative avait de bonnes chances de susciter l'adhésion populaire. C'est pourquoi le Parlement a décidé de présenter en décembre 2009 une contre-proposition et accordé aux agriculteurs une indemnisation annuelle supplémentaire de 20 millions de francs pour l'exploitation moins intensive des terres à proximité des cours d'eau. Suite à la contre-proposition, les pêcheurs ont retiré leur initiative. L'ordonnance est entrée en vigueur à l'été 2011, et le lobby paysan peste depuis lors au niveau cantonal et national contre la protection des eaux.

La « tempête paysanne » trompe le Parlement

Ce « déchaînement paysan » contre la volonté du Parlement est incompréhensible aux yeux de la FSP et cause un grand préjudice à la démocratie. Ce serait un camouflet pour le Parlement si un lobby réussissait à saper a posteriori un compromis obtenu au prix d'un dur labeur. La conséquence sera que plus personne ne retirera ses initiatives. Il est donc d'autant plus important que le Conseil des États perce à jour cette politique d'intérêts éhontée et rectifie le tir.

Débit résiduel : laisser aller !

Mais la résolution abordait aussi deux autres menaces qui pèsent actuellement sur la protection des eaux. Il s'agit d'une part de l'exécution des débits résiduels. Roland Seiler a dans ce cadre parlé de « laisser-aller des cantons ». Il a cité des faits : 817 captages d'eau auraient dû être assainis d'ici la fin 2012, afin de garantir des débits résiduels suffisants pour la faune et la flore aquatiques. Fin 2011, seuls 306 assainissements (37 pour cent) avaient été réalisés, alors que les cantons avaient eu le temps depuis 1992. Les cours d'eau sont également menacés par la folie des petites centrales hydrauliques. Sous couvert de « sortie du nucléaire » et en raison de l'attrait financier de la RPC, beaucoup trop de projets de centrales trop petites et insignifiantes en termes de production sont déposés.

Les pêcheurs sont prêts à se battre !

Les délégués ont suivi à 100 pour cent leur président et le comité directeur. L'état d'esprit à Bergün était clairement perceptible : les pêcheurs veulent se battre – non pas pour défendre leurs propres intérêts – , mais pour la cause des eaux en tant que biotope et pour

l'espace réservé aux cours d'eau. La résolution a été adoptée à l'unanimité. Ou, comme l'a déclaré Roland Seiler : « Nous défendrons la protection des eaux avec tous les moyens juridiques et politiques à notre disposition – si nécessaire, nous descendrons une nouvelle fois dans la rue pour recueillir des signatures. » Et d'ajouter : « Le cas échéant, nous lancerons une initiative de mise en oeuvre sur le modèle d'un grand parti suisse. » Le texte de la résolution peut être consulté à l'adresse www.sfv-fsp.ch



La FSP initie la Journée suisse de la pêche (JSP)

La FSP a lancé le projet lors de l'AD à Bergün. L'expérience de la pêche d'une part et des informations sur les prestations de services des pêcheurs en faveur des cours d'eau en tant que biotope : tels sont les deux objectifs centraux lors de la Journée suisse de la pêche, qui doit avoir lieu pour la première fois le **samedi 31 août 2013**. Autrement dit : une vitrine de la pêche pour et avec la population. Le projet a été lancé à l'occasion de l'assemblée des délégués à Bergün. Il est coordonné par Charles Kull et Maxime Prevedello du comité directeur. « Mais il ne pourra réussir sans les fédérations cantonales et les sociétés régionales », a indiqué Kull. Ce qui lui importe, c'est la liberté de tous les participants. Pour l'instant, seules la date et certaines bases comme un dossier médias ont été définies. Mais le fond et la forme des activités de cette journée sont laissés à l'appréciation de chaque fédération cantonale. Celles-ci peuvent déposer des suggestions de logo jusqu'au 30 septembre 2012.



Championnat des jeunes pêcheurs

Le prochain Championnat des jeunes pêcheurs aura lieu les 15 et 16 juin 2013 à Zuchwil (Soleure). C'est également à cette date que se tiendront l'Assemblée des délégués de la Fédération Suisse de Pêche et le centenaire de la société de pêche soleuroise. « Nous vous garantissons donc une véritable fête des pêcheurs », a déclaré le président du CO Marco Vescovi. Pour cela, il attend toutefois des fédérations cantonales qu'elles s'efforcent dès aujourd'hui de constituer des équipes pour la participation aux concours.

Les Valaisans désormais de la partie

L'entrée officielle de la fédération cantonale du Valais dans la FSP à partir de 2013 a constitué l'un des temps forts de l'AD. « Je suis très heureux de cette étape franchie », a déclaré le président central Roland Seiler, « et nous pourrions peut-être annoncer prochainement l'entrée de la section tessinoise ».

Poissons migrateurs

Sous le titre « Voyager est le plaisir du poisson », des informations sur le projet Poissons migrateurs, parti d'une suggestion de la FSP dans le cadre du Poisson de l'année 2011 (truite lacustre), ont été communiquées. Thomas Wahli du Zentrum für Fisch- und Wildtiermedizin (centre de médecine des poissons et animaux sauvages) a expliqué que les poissons migrent notamment pour la nourriture, le frai ou l'hivernage et reviennent sans cesse aux mêmes endroits. Plus cela va, plus les poissons migrateurs sont menacés, parce qu'ils manquent de passes de montaison et de dévalaison et que leurs biotopes sont construits ou morcelés. Andreas Knutti de l'Office fédéral de l'environnement a informé sur le plan d'action Poissons migrateurs, qui doit être lancé dès cet été. L'accent est notamment mis sur les truites lacustres, les nases (hotus), les barbeaux et les truites de rivière. La Fédération Suisse de Pêche est elle aussi représentée au sein du groupe chargé du projet. L'un des poissons migrateurs typiques est le saumon, « que nous voulons nous aussi revoir en Suisse », a déclaré Marion Mertens. Les deux premiers spécimens auraient déjà réussi. Mais pour un véritable retour de l'espèce, il faut de meilleures passes sur le Rhin.



Hommage à un président engagé

(MP) Parmi les pêcheurs il y a des êtres particulièrement attachants et généreux. Ernest REGARD était de ceux là. Président de la Société Vaudoise des Pêcheurs en Rivières (SVPR) pendant 17 ans, il a oeuvré sans relâche en faveur de la pêche et des cours d'eau. Ernest nous a quittés le 28 août dernier suite à une longue maladie. Le comité de l'AGSP s'associe à la douleur de ses proches et du comité de la SVPR, et leur transmet, en ces moments de grande tristesse, toute sa sympathie. Voir aussi : <http://www.peche-svpr.ch>

